

le Cemaphore

Bulletin d'information sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Mise en œuvre des sens uniques limités et politique cyclable à Liège
- Le plan de stationnement de Namur

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le Cemaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Il s'adresse à tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la mobilité, en particulier au niveau local. Au fil des numéros, il propose des informations portant sur les études, les outils, les projets, les actions développées, mais également sur la politique menée, les nouvelles réglementations, en Région wallonne ou ailleurs, et ce, à travers des articles, des compte-rendus, des brèves, des conseils de lecture et l'agenda des manifestations mobilité.



VUE - CAMET

La parole à ... Marc LEMLIN, Secrétaire général a.i. du Ministère de l'Équipement et des Transports

La mobilité est incontestablement un des défis majeurs qui se posent à notre société.

Toute la difficulté provient du fait qu'il faut tenter de concilier des points de vue qui paraissent à première vue antagonistes tels que : développement économique, respect de l'environnement et équité sociale.

Ceci implique d'aborder le problème dans le cadre d'une approche multimodale prenant en compte des objectifs et des contraintes multiples : développement urbain, aménagement du territoire, gestion des espaces publics, environnement, sécurité, qualité de vie, mobilité, accessibilité, dynamisme économique, financement, ...

La complexité de la problématique nécessite de faire appel aux compétences d'un grand nombre d'acteurs comme cela a été le cas pour l'établissement des Plans communaux de mobilité et les conseillers en mobilité ont joué un rôle important dans ce processus.

Toutes les villes et communes importantes ont fait l'effort de se doter d'un PCM et la qualité des recommandations de ces plans ne fait de doute pour personne.

Un travail important reste cependant encore à faire : établir une hiérarchie entre les différentes mesures de chaque PCM et ensuite entre les différents plans.

Il faudra aussi que chaque entité de pouvoir ou organisme (Région, Commune, TEC, ...) intègre ces priorités dans ses propres programmes pluriannuels d'investissement et coordonne ses initiatives sur l'ensemble du territoire wallon.

C'est une tâche considérable qui devra monopoliser encore beaucoup d'énergies mais qui est indispensable si on veut réellement résoudre le problème de la mobilité à l'échelle de la Wallonie.

Marc LEMLIN
Tél. : 081 77 20 15
mlemlin@met.wallonie.be

Mise en œuvre des sens uniques limités et politique cyclable à Liège



VUE – Rue liégeoise en SUL
SOURCE – Ville de Liège



La généralisation des sens uniques limités (SUL) est une mesure obligatoire fixée par le législateur par l'arrêté royal du 18 décembre 2002. Celui-ci oblige les gestionnaires de la voirie à instaurer le SUL dans toutes les rues à sens unique sauf circonstances locales contraignantes.

Pour rappel, les SUL ou contresens cyclables permettent aux cyclistes d'éviter :

- des détours (encore plus gênants à vélo qu'en voiture, puisqu'ils imposent un effort physique supplémentaire) ;
- des rues ou des routes plus dangereuses (trafic plus dense, plus rapide).

La Ville de Liège s'est parfaitement inscrite dans cette optique de faciliter la circulation et de réduire les désagréments de la conduite du vélo en ville. Ainsi, sur les 565 rues à sens unique que compte Liège, 333 rues sont ou vont être mises prochainement en SUL.

Les SUL font partie d'un tout. Ils s'intègrent dans notre Plan communal d'itinéraires cyclables en cours de constitution.

D'autres aménagements cyclables et des campagnes de promotion doivent venir en appui à la politique cyclable initiée par la Ville et par la Région wallonne au travers, par exemple, des RAVeLs qui sont en voie d'achèvement (RAVeL 1, 5, L38, L31-210).

Ce vaste travail est encadré et piloté par un groupe de travail, intitulé « TANDEM », qui rassemble les associations de cyclistes (Maison des cyclistes, GRACQ, Pro Vélo) et l'ensemble des services de la Ville et de la Police concernés.

Initié au nom du Bourgmestre et de l'Echevin des Travaux au début de l'année 2004, il a pour missions principales :

- de piloter la mise en place de la politique de communication autour des aménagements cyclables (générale, ciblée géographiquement et sur certains types de publics) ;
- de proposer des futurs aménagements en dehors des programmes de financement acquis et d'aider à la remise des dossiers de demandes de subsides ;
- d'orienter et de revendiquer certains aménagements auprès des autorités régionales pour toute question concernant leurs compétences (MET-Direction des routes, MET-Direction des Voies hydrauliques, MET-Direction des Etudes et de la Programmation, SRWT, SNCB) en vue d'assurer la continuité et la sécurité des

itinéraires cyclables communaux et supracommunaux ;

- de réaliser des comptages de cyclistes à travers toute la ville afin d'évaluer l'impact des aménagements sur l'usage du vélo ;
- de réaliser des campagnes de sensibilisation, voire de formation, à destination du personnel communal et/ou à destination des associations et comités de quartier ;
- de servir de relais auprès des services compétents pour des problèmes ou des questions collationnées par les associations (téléphone rouge) ;
- de veiller au respect des aménagements et de les évaluer.

A travers ce groupe de travail et de promotion, la Ville a souhaité informer au mieux ses habitants et ses représentants politiques et citoyens de la mise en place progressive des SUL. Cette information a débuté via un débat réunissant les comités de quartier. A la suite de ce débat, un dépliant spécifique sur le Sens unique limité a été distribué à tous les Liégeois. Celui-ci reprend différents éléments importants :

- les intérêts d'un SUL ;
- comment reconnaître un SUL en ville ;
- des conseils pratiques pour tous les usagers, qu'ils soient cyclistes, piétons, automobilistes ou tout simplement riverains ;
- le service de contact pouvant renseigner sur cette matière (rues en SUL, état d'avancement,...).

Le contenu de ce dépliant peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Liège à l'adresse suivante : <http://www.liege.be/cadreslg/cadrech.htm>

Geoffrey PERPINIEN
Tél. : 04 221 72 93
gperpinien@pfgv-liege.be

Le plan de stationnement de la Ville de Namur

Après le P+R Saint-Nicolas, opération pilote en Wallonie, la centaine d'horodateurs placés au centre-ville, la création d'une régie communale pour la gestion du stationnement et d'autres mesures relativement «éparses», voici venu le grand plan de stationnement de Namur, donnant une cohérence et une ligne de conduite dans cette matière si difficile. Celui-ci s'articule autour de deux concepts : simplification et flexibilité.

Comme dans la plupart des villes de Belgique et d'ailleurs, le constat fut simple pour le centre-ville : une offre de stationnement (\pm 4.000 places ouvertes au public en voirie et en ouvrage) largement inférieure à la demande (75.000 uv/jr en échange avec le centre, 8.000 riverains, 15.000 travailleurs, 17.000 étudiants). L'objectif fut donc de mener une politique de gestion du stationnement volontariste misant sur le partage espace/temps entre les différents types d'usagers : riverains, travailleurs, clients, touristes, etc., chacun disposant de formules adaptées et variées¹.

Quelques trucs et astuces, erreurs à ne pas commettre, à destination des CeM.

1. Avec votre plan bien élaboré sous le bras, commencez par améliorer l'offre de stationnement en périphérie : en effet, vous allez fatalement évacuer toutes les voitures ventouses (longue durée) du centre-ville par

une politique restrictive et contraignante. Il faut donc prévoir, en priorité, des alternatives.

2. Une fois les voitures ventouses évacuées du centre, il est important de protéger la première couronne (proche périphérie) pour le bien-être de ses habitants.

Une zone bleue est idéale, toutefois, la personne qui y travaille ne peut disposer d'une carte riverain puisqu'elle n'y est généralement pas domiciliée. Or elles sont nombreuses dans le cas : avocats, médecins, dentistes, assureurs... Trouvez-leur des solutions de rechange, telles que des formules d'abonnement à tarif préférentiel dans les parkings situés dans ces zones.

3. Appliquez le principe de la «proximité = rotation = prix à payer». Plus on se gare près de l'hyper centre, plus les services sont importants et nombreux et donc plus le tarif augmente ! A l'inverse, plus on s'éloigne du centre, moins on paie, et plus les avantages doivent être nombreux et attractifs (gratuité bus, navettes, surveillance des parkings, propreté, ...).

4. N'oubliez pas les travailleurs du centre-ville qui ont



VUE – Carte du plan de stationnement
SOURCE – Ville de Namur

besoin de leur voiture pendant la journée : les commerçants qui font eux-mêmes les livraisons, les enseignants qui prestent dans différentes écoles, les concessionnaires Belgacom, IDEG, SWDE, les mamans qui déposent leurs enfants à l'école, les reprennent, en profitent pour faire quelques courses, ... doivent aussi disposer de solutions, dont le parcomètre individuel embarqué.

5. Que ce soit dans le centre ou en zone bleue (dépénalisée), la surveillance du stationnement doit être optimale pour que votre plan soit efficace (à Namur, 8 employés communaux assermentés contrôlent actuellement quelque 2.000 places).
6. Collaborez avec tous les acteurs du stationnement, dont les gestionnaires des parkings privés. Rien de tel qu'une réunion tous les six mois pour présenter l'état d'avancement de vos réflexions, discuter des tarifs, des problèmes rencontrés, etc.
7. Restez à l'écoute de votre population : elle orientera aussi votre politique de stationnement. Faites le relevé des plaintes, écoutez les commerçants, suivez la presse, etc.
8. Expliquez tout et répétez cinquante fois la même chose si nécessaire. N'oubliez pas de former tous ceux qui seront en première ligne pour répondre correctement aux interpellations (accueil de l'Hôtel de Ville, Association des Commerçants, policiers, gestionnaires de parkings privés, secrétariat du Cabinet du Bourgmestre, ...).

A votre disposition pour répondre à toute question !

Nathalie DERÈME et Régine HENROZ
Service Mobilité, Ville de Namur
Tél. : 081 24 64 96 et 081 24 63 08
mobilit@ville.namur.be
Michel RAMLOT
Régie Urbaine de l'Équipement, Ville de Namur
Tél. : 081 24 65 80
regie.urbaine@ville.namur.be

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture

Le site de la plate-forme d'information pour une mobilité d'avenir : <http://www.mobilservice.ch>

Ce site suisse, consacré à la promotion d'une mobilité plus durable, présente un grand nombre d'expériences intéressantes, de cas pratiques, de dossiers, ... dans lesquels tout gestionnaire de mobilité, que ce soit au niveau communal, institutionnel ou entrepreneurial, peut puiser pour élargir ses connaissances, pour trouver de quoi alimenter ses propres réflexions et actions. Pour accéder à cette mine de renseignements et être tenu régulièrement informé des nouveautés éditées, il suffit de s'inscrire, gratuitement, en ligne.

Institut des Villes, **Villes vieillir**, La Documentation Française, 2004 (Villes et société).

Comment garantir la pratique de la ville aux personnes âgées ? Comment répondre à leurs besoins en matière d'habitat, de mobilité, d'accessibilité, de sécurité ? Autant de questions auxquelles des élus locaux, des experts, des bénévoles tentent de répondre par l'analyse de leurs expériences locales, et autant de situations qui nous ouvrent les yeux sur les nombreux défis encore à relever.

Delphine Rossomme et Brigitte Ernon - Gestionnaires
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>



BILLET D'HUMOUR

VUE – « Quand les japonais font dans l'intelligence artificielle...

Cette « yamaha bulldog », truffée d'électronique s'est auto-conditionnée (paradoxal pour une moto) ».

L'AGENDA

Hors réseau

En Belgique

- **Le 27 mai 2005** : Colloque « Centre-ville : un nouveau type de management », de 9h à 17h30, au Palais des Congrès de Liège
Infos : AMCV – Stéphane Clist
Tél. : 065 88 54 66
info@amcv.be
Inscription en ligne: <http://www.amcv.be>
- **Du 16 au 22 septembre 2005** : « Semaine de la mobilité » en Wallonie
Infos : Ariane DUKERS
Tél : 081 77 31 33
adukers@met.wallonie.be
<http://semaine.mobilite.wallonie.be>

A l'étranger

- **Les 18 et 19 mai 2005**, « Repenser l'espace public en faveur du piéton : les perspectives »,
Du 24 au 26 mai 2005, « Concevoir et réaliser un espace public : du projet à la réalisation des rues et des places »,
Les 2 et 3 juin 2005, « La concertation comme clef de la réussite des projets de transport – les outils, les méthodes »,
Le 20 juin 2005, « Favoriser la mobilité : l'accessibilité comme atout », à Paris (France)
Infos : Ponts Formation Edition
<http://pfe.enpc.fr>
- **Du 31 mai au 3 juin 2005**, **Velo-city 2005** : « Delivering the vision », à Dublin (Irlande)
Infos : Tél : +351 1 231 28 00, Fax : +351 1 231 28 99
info@velo-city2005.com
<http://www.velo-city2005.com>
- **Du 1er au 3 juin 2005**, **Conférence ECOMM** « Influencing Future Generation », à Harrogate (Royaume-Uni)
Infos : <http://www.epommweb.org>

Visitez l'agenda du site web des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par courriel à :

Bernadette Gany, coordinatrice du réseau,
Tél. : 081 77 30 99

Personnes de contact :

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

Muriel Mandiau, tél. : 081 77 31 23

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8

B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be

<http://cem.mobilite.wallonie.be>